GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE NEVERS

COVID-19 : MESSAGE IMPORTANT

Publié le 11/05/2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que dans le cadre d'un « déconfinement progressif » :

- l'accueil physique se déroulera de 9h à 12h, dans le respect des gestes barrière ;

Pour vos formalités et vos demandes d'extraits Kbis, nous vous invitons :

- à les réaliser sur le site : www.infogreffe.fr ;
- ou à déposer vos dossiers dans la boîte aux lettres (porte d'entrée du tribunal) ;
- à consulter notre site internet pour y trouver les réponses à vos interrogations : www.greffe-tc-nevers.fr

Vous pouvez réaliser vos déclarations de cessation de paiement, vos injonctions de payer, etc. sur le tribunal digital : www.tribunaldigital.fr

Nous vous répondrons par ailleurs :

- par e-mail : écrivez-nous sur greffe@greffe-tc-nevers.fr
- par téléphone : appelez-nous de 9h00 à 12h00 au 03.86.61.06.71.